

Cession de droit à l'image et charte de l'adhérent-e 2023-2024

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Dénommé(e) le modèle,

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

J'autorise

Je n'autorise pas

Le président de l'université de Tours ou son représentant
60 rue du Plat d'Étain BP 12050 – 37020 TOURS Cedex 1

à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne de l'Université du Temps Libre - UTL, service commun de l'Université de Tours, à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papier, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'évènements
- Publicité ayant pour objet la promotion de l'UTL.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants, personnels...)

Cette autorisation est valable pour une durée de 20 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Charte de l'adhérent-e de l'UTL

OBJET

Cette charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes suivant une activité ou une conférence proposée par l'UTL et d'arrêter les dispositions relatives aux règles de vie et les garanties attachées à la mise en œuvre.

Chaque adhérent approuve et s'engage à respecter la présente charte. Tout manquement aux obligations résultant de cette charte pourra remettre en cause l'adhésion à l'UTL.

La charte est disponible au secrétariat et sur le site internet.

DISCIPLINE GENERALE

Chaque participant doit suivre les instructions données par l'intervenant ou le représentant de l'UTL et respecter les horaires des séances ainsi que les règles de sécurité, de tenue et de propreté des installations.

DOCUMENTATION

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et, en conséquence ne peuvent être réutilisées en dehors de l'UTL ni diffusées par les personnes qui ont suivi les activités, sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

ENREGISTREMENT

Il est interdit d'enregistrer ou de filmer les séances sans l'accord de l'intervenant.

HYGIENE ET SECURITE

Se conformer aux prescriptions spécifiques affichées dans les bâtiments accueillant les activités de l'UTL, notamment en période de crise sanitaire.

MATERIEL UTL

Les moyens matériels mis à disposition ne doivent être utilisés que dans le cadre strict des activités de l'UTL.

TELEPHONE PORTABLE

Il doit être désactivé avant l'entrée aux conférences et activités.

RESPONSABILITE CIVILE

Chaque adhérent doit avoir une assurance en responsabilité civile.

VOLS

L'UTL décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient survenir sur les lieux de conférences ou activités.

Fait à _____, le _____

Signature